

Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 5 juillet 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.119




Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 18 juin dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Obtenir des précisions sur le courriel du 9 janvier 2022 08:46 du statisticien de l'INSPQ Louis Rochette au sous-ministre Marc-Nicolas Kobrynsky (publié par l'INSPQ » (*sic*).

Nous désirons vous informer que ces données n'ont pas été modifiées et qu'en aucun temps le Ministère ne modifie les chiffres transmis par l'INSPQ. Comme mentionné dans le courriel en question, il s'agit d'une estimation des rapports. Cependant il a pu y avoir des ajustements à l'algorithme entre la réception de ces estimations et la diffusion de ces données. Dans ce cas-ci, si vous comparez le courriel du 9 janvier et la diffusion de la veille du 8 janvier, il est normal que ça ne balance pas parce que les équipes concernées étaient en train d'évaluer des ajustements à la méthodologie qui n'était ni implantée ni diffusée. De plus, nous n'avons aucun autre courriel pour les dates visées à part celui mentionné dans votre demande.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à cet égard.

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Caroline Dumont

p. j. 1